

Association Savoir-faire des îles du Ponant
Mairie de l'île de Groix, Place de l'église
56590 île de Groix

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 20/09/2019

Le 20 septembre 2019 à 10h30, les fondateurs de l'association Savoir-faire des îles du Ponant se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Mairie de l'île de Batz, Pors Kernoc 29 253 île de Batz.

Sont Présents à la table d'honneur :

- M. Pierre KARLESKIND, Député Européen ;
- M. Guy CABIOCH, Maire de l'île de Batz ;
- M. Denis PALLUEL, Président des îles du Ponant ;
- Mme Emmanuelle RASSNEUR, Conseillère Régionale référente îles ;
- M. Olivier BERNICOT, chargé de mission au SGAR de Bretagne ;
- M. Louis BRIGAND, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale ;
- Mme Charlotte COURANT, chargée de mission Les îles du Ponant.

Sont présents dans la salle

Les représentants des collectivités insulaires :

- Mme BELLEC Carine, Conseillère Départementale du Morbihan, référente pour les îles
- M. BURNET Alain Maire de l'île d'Aix
- M. CHIFFOLEAU Jean-Luc, Maire d'Hoëdic
- Mme HUCHET Annaïck, Maire de Bangor
- M. LEBERIGOT Philippe, Maire de l'île aux Moines
- M. LEGARS Frédéric, Président de la CCBI et Maire de Le Palais
- M. MICHEL de la BAUME Hervé, Maire de Locmaria
- M. SALVERT Dominique, Maire de l'île de Sein
- Mme STEPHANY Marie-Hélène, Maire de l'île d'Arz
- Mme VIELVOYE André, Maire de Houat
- Mme GROC Sylvie, 1^{ère} adjointe à la mairie de l'île d'Yeu
- Mme ROGER Marie-Françoise, 1^{ère} adjointe à la Mairie de l'île de Groix
- M. CHARUAU Michel, Adjoint à l'île d'Yeu

Les entrepreneurs insulaires :

- Mme BOTELLA Marie, Vins de l'île d'Aix, île d'Aix
- Mme DIRAISON Anne, Les Herbes folles, île de Batz
- Mme GAILLARD Aude, L'Eclosarium, île de Houat
- Mme GUYADER Marianne, Groix et Nature, île de Groix
- M. JOUSSEAUME Stanislas, Les Coquillages de l'île de Sein
- Mme LE DORTZ Christelle, Céramiste, île de Sein
- M. LENOBLE Alain, A l'îlot Carton, Belle-Île-en-Mer
- Mme LENOBLE Nicole, A l'îlot Carton, Belle-Île-en-Mer
- M. MARTIN Pierre, Les Diatomées Martin, île-aux-Moines
- Mme MICHEL Véronique, Céramique d'Arz, île d'Arz
- M. MOUSNIER Alain, Pâtisserie Mousnier, île d'Yeu
- M. PERRON Alain, Céramique d'Arz, île d'Arz
- M. ROBERT Marie, Les Coquillages de l'île de Sein
- Mme ROUE Régine, Festival Lyrique Belle-Ile
- M. TONNERRE Erwan, Groix Haliotis

OR JB

Sont également présents :

- M. BLOUCH Pierre-Yves, Délégué Général France Active Bretagne
- M. BREDIN Denis, Directeur des Îles du Ponant
- M. COCHEREAU Patrick, Vice-Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- M. CORRE David, Directeur territorial adjoint, ADIE
- Mme GAUTER Emilie, chargée de mission énergies, Les îles du Ponant
- M. GOUZERH André, Vice-Président, France Active Bretagne
- Mme HALLEGOT Sophie, correspondante Le Télégramme
- Mme JOSSE Carine, chargée de mission Initiative Pays de Morlaix
- Mme LASNIER Patricia, Co-Présidente Initiative Bretagne
- Mme LEMOINE Marie-Laure, Archipel Développement
- M. LENORMAND Stéphane, Président de Archipel Développement
- Mme MALLET Marie, secrétaire, Les îles du Ponant
- M. MONTE Nicolas, responsable commercial, Le Roc'h ar Mor
- M. SIMON Marc, Président Initiative Pays de Morlaix
- Mme RIO Alexandra, Assistante parlementaire

Sont excusés :

- Mme KIRRY Michèle, Préfète de Bretagne
- M. Hervé PELLOIS, Député du Morbihan
- Mme FORTIN Laurence, Vice-Présidente du Conseil Régional de Bretagne
- M. YVON Dominique, Maire de l'île de Groix
- M. NOEL Louison, Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
- M. GARREC Jean-François, Président, CCI Bretagne
- M. BOUËSSEL du BOURG Malo, Directeur de Produit en Bretagne
- Mme CARAMARO Laure, Mairie de Fouesnant
- Mme ETIENNE Elen, L'AOD
- M. HENNEQUIN Bernard, Conserverie Hennequin
- M. JACLIN Franck, Le Roc'h ar Mor
- Mme KERZERHO Fabienne, Directrice, ADIE
- Mme LAMBOTIN Véronique, Rêveries de l'île
- Mme LE GOFF Frédérique, Ti Dudi Breizh
- Mme LE HENAFF Anne, Au Rouget de l'île
- M. LEVRAUD Eric, épicerie île d'Aix
- Mme MANERU Elena, Femmes de Bretagne
- Mme MOISSET Virginie, Les Ateliers de l'île d'Aix
- M. MONTAGNER Patrick, Atelier Galerie PATMAN
- Mme MORVAN Marie-Françoise, Festival Lyrique Belle-Ile
- M. MOUTY Pierre
- Mme NEUMAGER Johanna, Les Verreries de Bréhat
- Mme NICERON Myriam, La Bien Nommée
- M. PAPIN Tony, La brasserie de l'île d'Aix
- Mme PHILIPPE Chloé, Nuances des îles
- M. PICHON Vincent, Terroir d'Iroise
- M. REBOUR Pierre, La Désirade
- Mme ROMAGNE Leslie, EARL LJR
- M. SPRIET Thomas, Les fumaisons de l'île de Groix

L'assemblée générale désigne M. Denis PALLUEL en qualité de président de séance et M. Louis BRIGAND en sa qualité de secrétaire de séance.

WPdL

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association, la feuille de présence certifiée exacte et sincère et le texte des résolutions proposées.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'objet de l'association ;
- Présentation et discussion de la structure de l'association, de son organisation et de son fonctionnement ;
- Constitution de l'association ;
- Présentation, discussion et adoption de ses statuts ;
- Nomination des membres du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs à accorder en vue des formalités de déclaration et de publication.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Il commence par présenter l'objet de l'association puis invite les membres de l'assemblée à prendre la parole. Une discussion s'engage.

Le président de séance présente ensuite la structure proposée pour l'association, son organisation et son fonctionnement, après quoi il invite les membres de l'assemblée à s'exprimer. Une nouvelle discussion s'engage.

Puis, le président de séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent.

1. Première résolution – Constitution de l'association

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Sa dénomination est : « SAVOIR-FAIRE DES ÎLES DU PONANT »

Son objet est :

« Fort de la volonté de dynamiser l'économie et l'emploi sur les îles du Ponant, l'association « SAVOIR-FAIRE DES ÎLES DU PONANT » met en relation tous ses adhérents et crée des actions et des outils mutualisés pour développer leurs activités autour de la marque déposée « SAVOIR-FAIRE DES ÎLES DU PONANT ».

L'association a pour objet de contribuer au développement des structures économiques créant des emplois durables sur les îles du Ponant pour y maintenir une vie à l'année. Les îles du Ponant sont désignées ci-après : Chausey, Bréhat, île de Batz, Ouessant, Molène, Sein, Les Glénan, Groix, Belle-Île-en-Mer, Houat, Hoedic, île d'Arz, île-aux-Moines, île d'Yeu, île d'Aix.

Elle se fixe l'objectif d'assurer la promotion de la marque déposée « SAVOIR-FAIRE DES ÎLES DU PONANT » et d'animer et conforter le réseau des entrepreneurs insulaires qui créent des emplois à l'année sur les îles du Ponant, tout en concourant à la protection de l'environnement insulaire et des ressources des îles du Ponant.

Afin de réaliser cet objet, l'association peut notamment :

- Organiser toutes manifestations publiques, opérations de promotion, conférences, colloques ou publications, en France et à l'étranger ;

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association, la feuille de présence certifiée exacte et sincère et le texte des résolutions proposées.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'objet de l'association ;
- Présentation et discussion de la structure de l'association, de son organisation et de son fonctionnement ;
- Constitution de l'association ;
- Présentation, discussion et adoption de ses statuts ;
- Nomination des membres du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs à accorder en vue des formalités de déclaration et de publication.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Il commence par présenter l'objet de l'association puis invite les membres de l'assemblée à prendre la parole. Une discussion s'engage.

Le président de séance présente ensuite la structure proposée pour l'association, son organisation et son fonctionnement, après quoi il invite les membres de l'assemblée à s'exprimer. Une nouvelle discussion s'engage.

Puis, le président de séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent.

1. Première résolution – Constitution de l'association

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Sa dénomination est : « SAVOIR-FAIRE DES ÎLES DU PONANT »

Son objet est :

« Fort de la volonté de dynamiser l'économie et l'emploi sur les îles du Ponant, l'association « SAVOIR-FAIRE DES ÎLES DU PONANT » met en relation tous ses adhérents et crée des actions et des outils mutualisés pour développer leurs activités autour de la marque déposée « SAVOIR-FAIRE DES ÎLES DU PONANT ».

L'association a pour objet de contribuer au développement des structures économiques créant des emplois durables sur les îles du Ponant pour y maintenir une vie à l'année. Les îles du Ponant sont désignées ci-après : Chausey, Bréhat, île de Batz, Ouessant, Molène, Sein, Les Glénan, Groix, Belle-Île-en-Mer, Houat, Hoedic, île d'Arz, île-aux-Moines, île d'Yeu, île d'Aix.

Elle se fixe l'objectif d'assurer la promotion de la marque déposée « SAVOIR-FAIRE DES ÎLES DU PONANT » et d'animer et conforter le réseau des entrepreneurs insulaires qui créent des emplois à l'année sur les îles du Ponant, tout en concourant à la protection de l'environnement insulaire et des ressources des îles du Ponant.

Afin de réaliser cet objet, l'association peut notamment :

- Organiser toutes manifestations publiques, opérations de promotion, conférences, colloques ou publications, en France et à l'étranger ;



- S'assurer le concours de tout partenaire financier, commercial, industriel ou autre, directement concerné par la mission, l'objet ou les activités de l'association, ou susceptible de l'être ;
- Réaliser, pour ses membres ou pour le compte de tiers, toutes études, recherches ou enquêtes, en rapport avec son objet ;
- Et plus généralement, entreprendre toute action susceptible d'en faciliter la réalisation.

L'association pourra également, à titre accessoire, fournir toutes prestations ou tous produits en lien avec son objet ou susceptibles de s'y rattacher directement ou indirectement, afin d'en favoriser la réalisation. »

Son siège social est fixé : Mairie de l'île de Groix, Place de l'église, 56590 île de Groix

L'association sera déclarée et rendue publique conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901. Elle disposera donc de la personnalité morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution – Adoption des statuts

Le président de séance présente le projet de statuts soumis à l'examen de l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de statuts sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution – Nomination des membres du conseil d'administration

Le président de séance rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par l'article 8 des statuts.

Il invite ceux qui le désirent à candidater pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance le 20/09/2022 :

- Anne DIRAISON, Hôtel Les Herbes Folles, Propriétaire gérante
- Aude GAILLARD, L'éclosarium, Responsable commerciale
- Marianne GUYADER, Groix et Nature, Directrice
- Véronique LAMBOTIN, Rêveries de l'île, Gérante
- Christelle LE DORTZ, Céramiste
- Frédérique LEGOFF, Ti Dudi Breizh, Directrice
- Alain LENOBLE, A l'îlot Carton, Gérant
- Pierre MARTIN, Les Diatomées Martin, Directeur
- Véronique MICHEL, Céramiste
- Virginie MOISSET, Les ateliers de l'île d'Aix, Directrice
- Alain MOUSNIER, Pâtisserie Mousnier, Directeur
- Myriam NICERON, La Bien Nommée, Directrice
- Alain PERRON, Céramiste



- Erwan TONNERRE, Groix Haliotis, Directeur

Les administrateurs ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes les formalités requises en conséquence des présentes, notamment les formalités de déclaration, de publicité et de demande d'attribution d'un numéro SIREN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance
Denis PALLUEL



Le secrétaire de séance
Louis BRIGAND

